



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

**PREAVIS MUNICIPAL**

**N° 59/2021**

**au Conseil communal**

\* \* \*

**Crédit complémentaire d'étude  
au Préavis municipal N° 03/2011**

**Aménagement du Périmètre de la Gare  
(avec notamment un passage dénivelé  
pour la mobilité douce)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Introduction**

En date du 10 novembre 2011, le Conseil communal a octroyé par préavis municipal (n° 03/2011) un budget de CHF 95'000.- à la Municipalité pour l'étude de l'aménagement du périmètre de la gare (avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce).

Dès lors, l'étude a été menée en collaboration avec le LEB et les architectes du « PQ Pré-Jaquet », afin d'élaborer un projet s'intégrant au mieux avec les développements futurs du quartier et du LEB, tout en répondant aux objectifs fixés par la Municipalité (rappelés ci-dessous). Le temps écoulé entre le préavis de 2011 et le présent préavis peut sembler long, mais la Municipalité souhaitait que ce projet s'intègre avec les projets du LEB et du « PQ Pré-Jaquet » et a donc été tributaire de l'avancement de ces deux acteurs, ainsi que des différentes contraintes expliquées ci-dessous.

En février 2013, le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), a mis en lumière le sous-dimensionnement des collecteurs principaux d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur de la gare. La Municipalité a donc pris acte et demandé au Bureau Ribl ingénieurs-hydrauliciens d'élaborer un pré-projet de remplacement de ceux-ci, car elle souhaite que les travaux soient intégrés aux travaux d'aménagement de la place de la gare.

Dans le cadre du « PQ Pré Jaquet » validé en novembre 2016, une place de rebroussement intégrant un éco-point a été prévue au-devant du quartier, à la sortie du futur garage souterrain. Cet aménagement de place est à la charge de la commune et la Municipalité souhaite qu'il soit réalisé dans le cadre de l'aménagement de la gare, vu qu'il s'inscrit dans la prolongation du cheminement piétonnier.

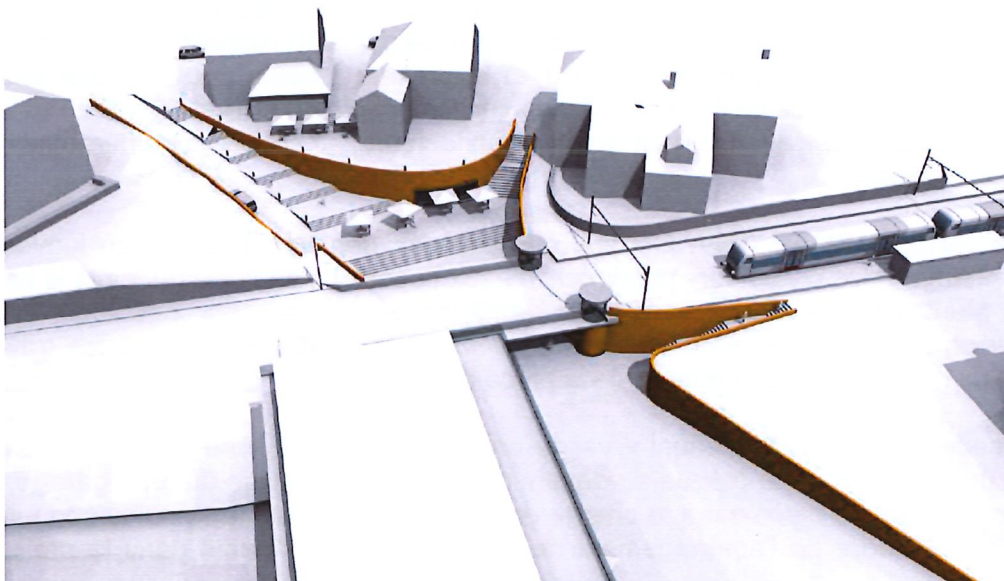
Figure 1 place de rebroussement, extrait « PQ Pré-Jaquet »



En 2019, une première version de l'aménagement de la place a été présentée à la Municipalité. Cet aménagement, bien qu'ambitieux, ne correspondait pas au cahier des charges voulu par la Municipalité et voté par le Conseil communal. Le projet mettait en avant la création d'une place accueillante, mais limitait fortement le nombre de places de parc, ce qui était très péjorant pour les commerces avoisinants, et notamment l'Auberge communale de La Charrue.

De plus, la création de deux ascenseurs, ainsi que d'un petit bâtiment commercial enterré, rendaient le projet particulièrement onéreux. L'étude d'une version allégée a donc été demandée.

Figure 2: 1<sup>er</sup> version du projet



En 2020, la volonté du LEB d'aller de l'avant dans ce dossier s'affirme, s'agissant d'un point stratégique crucial dans l'objectif de densification des trains, avec le passage dénivelé du Lussex. Le projet est relancé ; le LEB se charge de l'étude pour la construction du passage dénivelé pour mobilité douce (comme pour le passage du Lussex).

La Commune de Romanel-sur-Lausanne se charge de l'étude d'aménagement et d'augmentation de ses collecteurs d'assainissement.

Le projet est dès lors bien abouti ; toutefois, les différents impératifs qui se sont ajoutés au dossier ne permettent pas de finaliser complètement l'étude du projet. La présente demande de crédit permettra la finalisation du dossier, dans le but de présenter une demande de crédit de construction au Conseil communal au début de l'année 2022.

## 2. Contexte de l'étude et objectifs

Comme expliqué en 2011, le périmètre de la gare représente, aujourd'hui, un secteur d'enjeux importants dans le contexte villageois. Il est amené à voir se renforcer et s'intensifier son rôle de lieu de rencontre et de convergence de la mobilité douce, par le développement de plusieurs projets d'urbanisme entrés en vigueur ces dernières années.

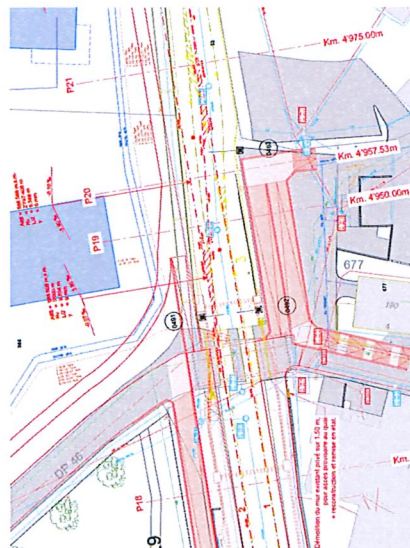
Le contexte et les objectifs restent les mêmes qu'en 2011, auquel est venu s'ajouter la contrainte liée à la mise en application des mesures préconisées par le PGEE pour le dimensionnement et l'entretien du réseau d'assainissement.

## 3. Avancement de l'étude avant le présent préavis

### Aménagement de la place de la gare :

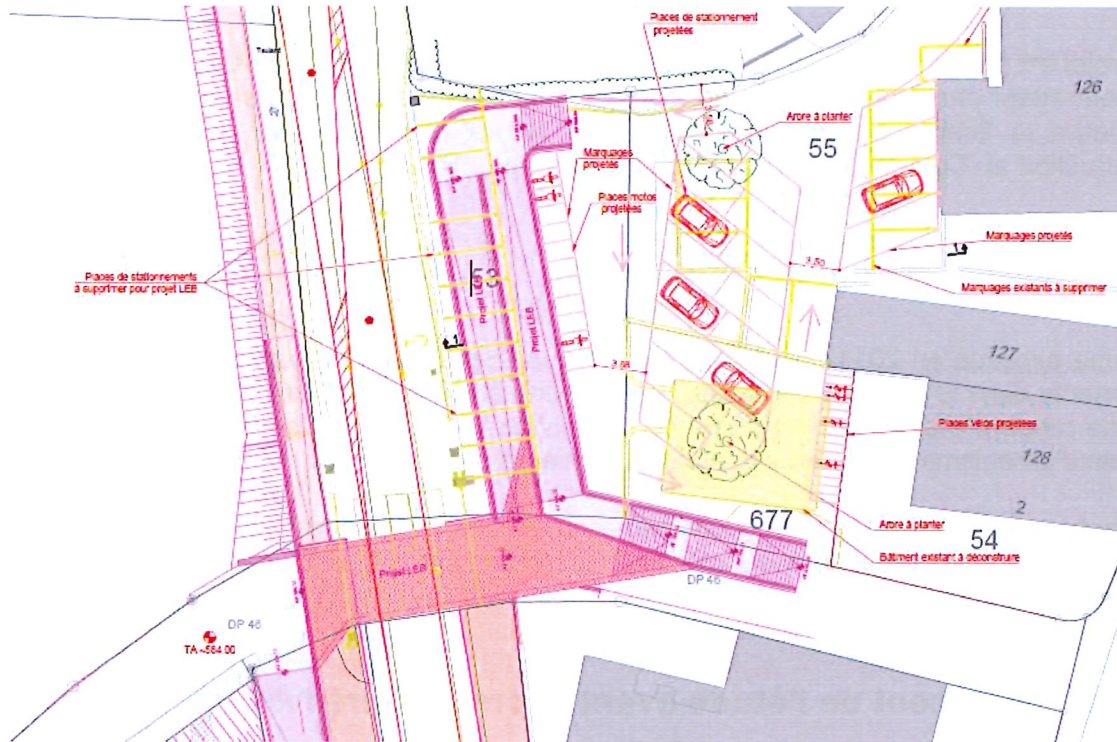
- Le projet de passage sous voies réalisé en collaboration avec le LEB est intégré dans l'étude du réaménagement de la gare. Le projet fait actuellement l'objet d'une validation auprès de l'Office Fédéral des Transports (OFST).

Figure 3: Extrait du plan LEB (également en annexe)



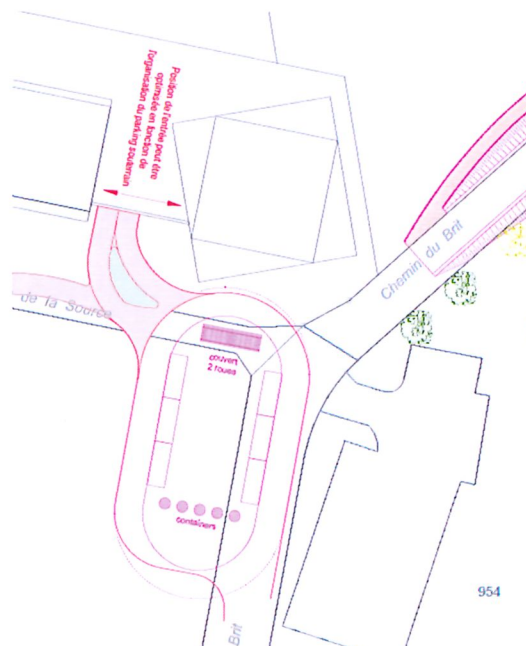
- Le projet de réaménagement de la place de la gare a fait l'objet d'une première version refusée par la Municipalité, car jugée trop onéreuse et ne permettant pas de maintenir les places de parc aux alentours de l'Auberge communale. Le second projet correspond mieux aux attentes de la Municipalité, mais doit être affiné.

Figure 4: 2<sup>ème</sup> version du projet



- Le projet d'aménagement de la place de rebroussement est pour l'heure à l'état d'ébauche et doit être étudié avec exactitude.

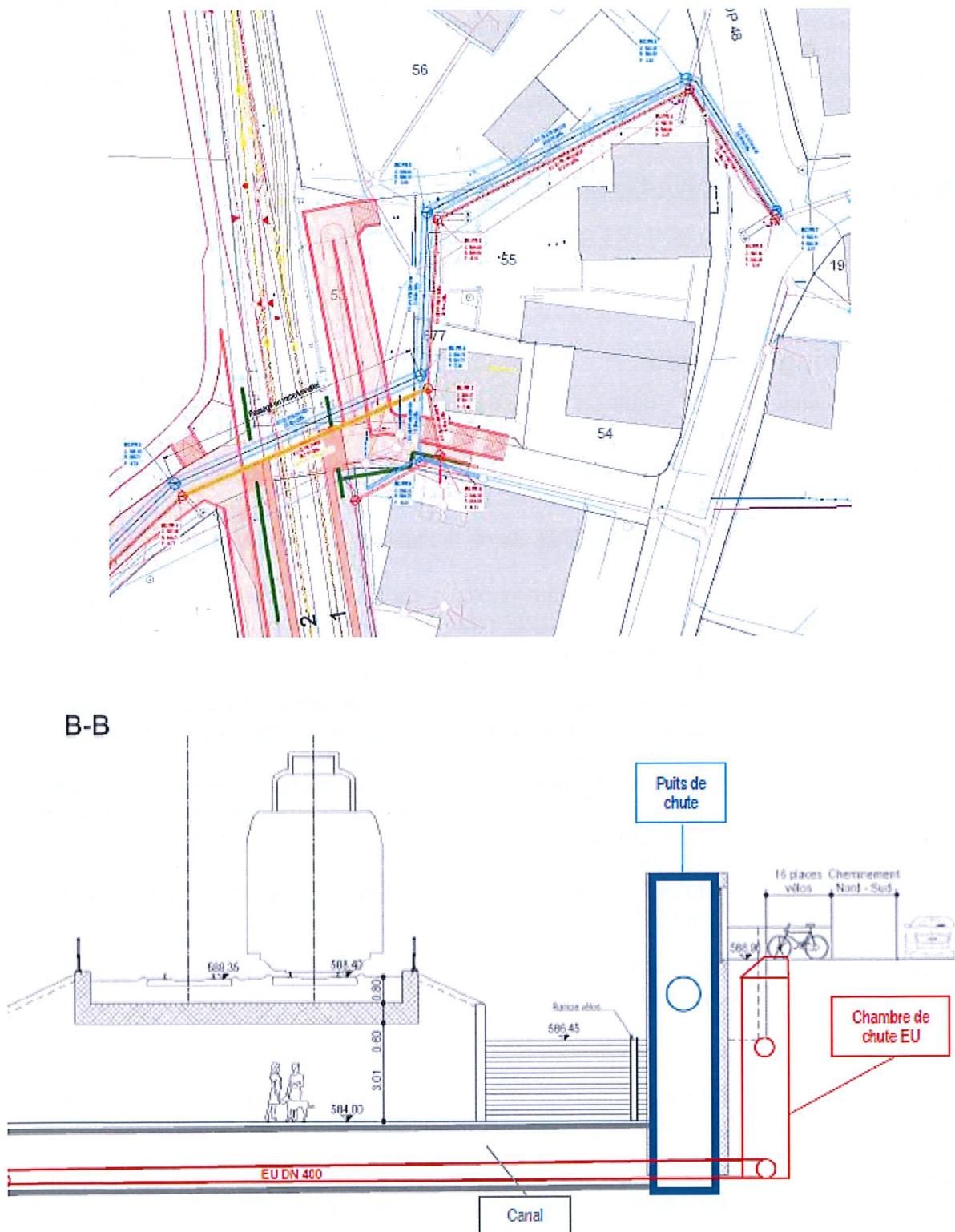
Figure 5: Ebauche place de rebroussement



### Remplacement des réseaux d'assainissement :

- Avant-projet réalisé et choix de la méthode pour la traversée du réseau ferroviaire effectuée, le projet prévoit la remise à neuf des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées depuis le bas du chemin du Village jusqu'au chemin du Brit. Une fois réalisé, le réseau principal du village sera neuf et correspondra aux gabarits hydrauliques calculés par le PGEE.

Figure 6: Projet réseau d'assainissement



## 4. Suite de l'étude

### Aménagement de la place de la gare :

- L'enquête et l'appel d'offres pour le passage sous-voies seront entièrement pilotés par le LEB, car intégrés dans le projet de la Gare.
- Les projets d'aménagement de la place de la gare, ainsi que de la place de rebroussement, seront pilotés par la commune, en collaboration avec le Bureau d'ingénieurs Schopfer et Niggli SA. Un mandat d'urbanisme sera demandé à « l'Atelier du paysage », en charge du projet « Pré-Jaquet », pour que l'aspect esthétique et paysager soit pris en compte et s'inscrive dans une continuité avec le quartier de « Pré-Jaquet ». L'enquête et l'appel d'offres pour ces deux projets seront groupés.

### Remplacement des réseaux d'assainissement :

- Les calculs hydrauliques et des conditions techniques de réalisation doivent être validés. Un appel d'offres sera réalisé à part pour cette phase de travaux.

## 5. Planning estimatif

Le planning estimatif a été établi en collaboration avec le LEB, sur la base de son planning prévisionnel.

- Printemps 2021 : Envoi du dossier de la gare par le LEB à l'OFST pour préavis et analyse.
- Été 2021 : Finalisation de l'étude de la place de la gare et du projet d'assainissement.
- Automne 2021 :
- Mise à l'enquête publique de l'aménagement de la gare par le Bureau Schopfer et Niggli pour le compte de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.
  - Mise à l'enquête de la Gare par le LEB.
  - Mise en soumission des travaux de génie-civil pour le remplacement des collecteurs d'assainissement par le Bureau Ribli, pour le compte de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.
  - Mise en soumission des travaux de génie-civil pour l'aménagement de la place de la gare et de la place de rebroussement du Brit par le Bureau Schopfer et Niggli, pour le compte de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.
  - Mise en soumission des travaux ferroviaires et du passage sous-voies par le LEB.
- Hiver 2021-2022 : Préavis de construction pour la réalisation de l'ensemble des travaux concernant la place de la gare.
- En cas de validation du crédit par le Conseil communal*
- Printemps 2022 : Début des travaux de génie-civil pour le remplacement des collecteurs d'eaux-claires et d'eaux usées pour une durée de 6 à 8 mois.
- Début 2023 : Début des travaux de génie-civil pour la création du passage sous voies et travaux ferroviaires, pour une durée de 9 à 10 mois.

Eté 2023 : Fermeture de la ligne LEB pour la mise en place du passage sous-voies.  
Remplacement par des bus. (le passage du Lussex sera construit en parallèle, si la procédure ne rencontre pas d'opposition).

Début 2024 : Travaux d'aménagement de la place de la gare, pour une durée de 9 à 10 mois.

Fin 2024 : Fin des travaux.

## 6. Coûts des Prestations

Les montants des différentes prestations et réalisations nécessaires à cette étude sont indiqués dans le tableau suivant. Les montants mentionnés sont basés sur des offres reçues pour les différents mandataires et sur des estimations pour les prestations complémentaires.

Rubrique	Description	Coûts HT CHF
<b>100</b>	<b>MONTANTS ENGAGES AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021</b>	<b>75'000.--</b>
101	Honoraires urbanistes	27'000.--
102	Honoraires ingénieurs civils	34'000.--
103	Honoraires hydraulicien	14'000.--
<b>200</b>	<b>FINALISATION DU PROJET JUSQU'A L'ADJUDICATION DES TRAVAUX</b>	<b>181'000.--</b>
201	Honoraires urbanistes	16'000.--
202	Honoraires ingénieurs civils	55'000.--
203	Honoraires hydraulicien	90'000.--
204	Honoraires géomètre	10'000.--
205	Honoraires étude éclairage public	10'000.--
<b>300</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>50'000.--</b>
301	Réalisation d'une maquette ou d'images de synthèse	10'000.--
302	Préparation et participation à une présentation publique	15'000.--
308	Frais, divers et imprévus	25'000.--
	<b>Total brut</b>	<b>306'000.--</b>
	<b>TVA 7.7% (arrondi)</b>	<b>24'000.--</b>
	<b>Total net</b>	<b>330'000.--</b>
	<b>Préavis municipal N° 03-2011</b>	<b>- 95'000.--</b>
	<b>Total avec déduction du Préavis municipal N° 03-2011</b>	<b>235'000.--</b>

## 7. FINANCEMENT

Il est évident qu'une étude est au préalable nécessaire pour déterminer le cadre budgétaire de ces travaux.

La Municipalité propose le financement de cette étude par le prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 10 ans, est prévue au Budget 2021 projets futurs et crédits à voter.

Il est rappelé que si l'étude préalable débouche sur un préavis, le montant du crédit d'étude sera rajouté au montant total du préavis présenté au Conseil communal pour les travaux projetés. Ainsi, on obtiendra le coût réel de l'investissement à voter.



## 8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 59/2021 adopté en séance de Municipalité du 19 avril 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### décide :

- d'accorder un crédit complémentaire de **CHF 235'000.-** pour la réalisation de l'étude de l'aménagement du périmètre de la gare;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316.00 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire ad. i. :



Daniel Crot



Elisabeth Jordan

Municipal en charge du dossier : M. Denis Favre  
Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 19 avril 2021

Annexe : Figure 3 : extrait du plan LEB en A4



